

COMMUNE DE ST CRÉPIN

Liste des délibérations du conseil municipal Du 15 septembre 2025

Nombre de Le quinze septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures et
conseillers : trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la
présidence de Mr Matthieu CADOT, maire, en séance
ordinaire,

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Quorum : 6

Présents, M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, M.
Ronald VERNOUX, Mr Freddy VINET, M. Éric BOUCLY, M.
André MARCHAIS, M. Luc DUCLOS, M. Denis GORRON,
Mme Charlène GRIFFON

Absents excusés : Mme Cécile MAIRAND

Secrétaire de séance : M. André MARCHAIS

Convocation envoyée le 9 septembre 2025

Convocation affichée le 9 septembre 2025

Séance ouverte à 18H30

Ordre du jour :

Présentation du schéma DECI par la RESE

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2025.

Décisions du conseil municipal :

Foncier :

D2025 – Adressage lotissement babin route d'Azay

Finances :

D2025 – Attribution et autorisation signature marché public pour la construction de la halle.

D2025 – Modification du plan de financement de la halle Demande de subvention auprès de la CDC Aunis Sud dans le cadre du fonds de concours

D2025 – - Devis feu récompenses

Divers :

D2025 – Adhésion à EAU17 de la commune de Surgères pour les compétences assainissement collectif et non collectif.

Questions diverses :

- Rapport Social unique 2024 de la commune
- Dispositif O2R de la CDC Aunis Sud pour le retour à l'emploi.
- Pour information, la commune de Saint-Crépin n'a pas été retenue par la région pour être dans le projet de parc naturel du littoral charentais.
- La borne incendie a été posée sur la route de Tonnay-Boutonne.
- Point sur le PASS CYCLAD

- Convention de réhabilitation des circuits cyclables de la vallée de la trézence

Présentation du schéma DECI validé par le SDIS par Mr Mazière de la RESE

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2025.

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

D2025 -35 Adressage lotissement Babin route d'Azay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adresser les parcelles de la façon suivante.

Parcelle **1381** : **15** route d'Azay

Parcelle **1380** : **17** route d'Azay

Parcelle **1379** : **19** route d'Azay

Parcelle **1378** : **21** route d'Azay

Parcelle **1377** : **23** route d'Azay

Parcelle **1376** : **25** route d'Azay

D2025 -36- Attribution et autorisation signature du marché public pour la construction de la halle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE de VALIDER** l'avis de la commission et d'attribuer

Le lot 1 VRD-GROS OEUVRE à l'entreprise ALM ALLAIN pour un montant de 72 436.02 € HT

Le lot 2 CHARPENTE / BARDAGE à l'entreprise AMCC pour un montant de 49 730.39 € HT

Le lot 3 COUVERTURE / ZINGUERIE à l'entreprise RENOBAT pour un montant de 12 800 ,00 € HT

Le lot 4 ELECTRICITE à l'entreprise BINAUD THERMIQUE pour un montant de 8 600,00 € HT

Le lot 5 BACHES DE PROTECTION à l'entreprise ABS pour un montant de 9 740,00 € HT

D2025 -37- Modification du plan de financement de la halle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération et les modalités de financement pour le projet de construction de la halle événementielle associative et culturelle.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **DECIDE DE PREVOIR** les crédits correspondants au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès des financeurs

D2025 -38- Feu récompenses – devis du SDEER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le devis estimatif du SDEER pour une date souhaitée de commencement des travaux des travaux au **01/01/2026**.

➤ **AUTORISE** Monsieur le maire à demander un paiement échelonné sur **5 ans** .

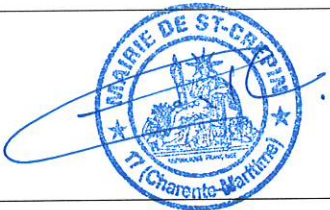
D2025 -39 Adhésion à Eau17 de la commune de Surgères pour les

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'adhésion à Eau17 de la commune de Surgères pour les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif.

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 6 octobre 2025 à 18h30.

La séance est levée à 20h10

Signatures des délibérations du conseil municipal du 15 septembre 2025	
Auteur de l'acte	Matthieu CADOT, maire
Date de publication sur le site internet de la commune	16/09/2025
Matthieu CADOT, maire	
André MARCHAIS – secrétaire de séance	